



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése
at
Moni
bel



05152944

TRIBUNAL DE COMMERCE

17-10-2005

NIVELLES
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination

(en entier) : **Engineering Development Company**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 1480 Tubize, rue de Bruxelles, 353

N° d'entreprise : 0.451.781.062

Objet de l'acte : Modifications aux statuts et adaptation au Code des Sociétés

D'un acte reçu le trente septembre deux mille cinq par le notaire Herwig-José DUFAUX, à Drogenbos, enregistré à Halle II, le sept octobre suivant, volume 194 folio 3 case 2 reçu: vingt-cinq euros, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée Engineering Development Company, en abrégé EN-DE-CO, a pris les décisions suivantes :

1/ Nouvelle adresse suite à rénumérotation : 1480 Tubize, rue de Bruxelles, 355.

2/ Le capital est exprimé en euro et s'élève à dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros (18 592,00 €). La valeur nominale de chaque part est supprimée.

3/ les statuts sont adaptés au Code des Sociétés et dans le texte sont intégrées les modifications ci-dessus et sans que ces modifications touchent à ses éléments essentiels, contenant entre autres :

Forme - dénomination: Engeneering Development Company, en abrégé EN-DE-CO, société privée à responsabilité limitée.

Siège: à 1480 Tubize, rue de Bruxelles, 355.

Durée: Illimitée, ayant pris cours le treize janvier mil neuf cent nonante-quatre (13 janvier 1994).

Objet: La société est une société commerciale ayant pour objet:

L'achat, la vente, la fabrication, l'assemblage et l'emballage de tous produits et articles destinés à l'industrie.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet et notamment accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, commerciales ou financières.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.

Capital: Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros (18 592,00 €), divisé en sept cent cinquante (750) parts sociales sans désignation de valeur nominale, représentant chacune une fraction égale du capital social.

Gérance: La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

Pouvoirs : Le ou les gérants auront tous les pouvoirs pour agir au nom de la société. En cas de pluralité de gérants, ils pourront accomplir conjointement tous les actes d'administration et de disposition.

Assemblée générale annuelle: se réunira de plein droit le deuxième mardi du mois de mai, à quatorze heures au siège social ou à toute autre endroit indiqué dans la convocation.

Droit de vote : Chaque associé peut se faire représenter par un autre associé porteur d'une procuration spéciale. Il peut émettre son vote par écrit.

Cet écrit doit traiter point par point les sujets portés à l'ordre du jour, indiquant soit l'acceptation soit le rejet, excepté l'abstention. Il doit arriver au siège de la société au plus tard le dernier jour ouvrable avant l'assemblée.

Exercice social: commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Répartition des bénéfices : L'excédent favorable du compte des résultats, tenant compte des frais généraux, d'exploitation, ainsi que des provisions et amortissements jugés nécessaires, constitue le bénéfice annuel net.

Le solde restant recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale, conformément aux prescriptions légales en la matière.

Herwig-José DUFAUX, notaire à Drogenbos